



PAS DE SECONDE
CHANCE

ILLÉGALE

INJUSTE

Mettions la **MAN** en échec

50% D'ÉCHECS

NUMERUS
CLAUSUS

100% D'ÉCHECS
EN ARCHI

SÉLECTIONNE

DOUBLE ÉCHEC
EN 1 AN

ÉLIMINE

sud-ep.ch/MAN
info@sud-ep.ch



L'EPFL désavouée par la justice : la MAN est illégale !

Le programme de *Mise à Niveau* (MAN) a été condamné pour manque de bases légales dans le cadre d'un recours lancé par un étudiant d'architecture. L'instance de recours a jugé que l'expulsion de celui-ci, suite à son échec aux examens, allait à l'encontre des principes fondamentaux des études en Suisse. Inscription forcée pour les moyennes inférieures à 3,5 au premier semestre et expulsion définitive en cas d'échec à la MAN : le programme permet à l'EPFL d'exclure des étudiant·e·s sans leur laisser une seconde tentative, ce qui est contraire à la norme imposée dans les milieux universitaires.

Intentions louables contre réalité désastreuse.

Présenté initialement sous prétextes de faire partir les étudiant·e·s sur un pied d'égalité et de diminuer les échecs en première année, le programme s'avère être un outil de sélection brutal, réintroduisant une forme de *numerus clausus* : les taux d'échec sont extrêmement élevés, notamment en architecture où la totalité des élèves a échoué en 2017. La MAN ne sert en fait qu'à diminuer les effectifs dans une école où la démocratisation des études est mise à mal par une politique de hausse des taxes et de sélection arbitraire, tout cela dans un pays où l'on manque d'ingénieur·e·s !

Tu veux tenter ta chance ailleurs ? Dommage pour toi.

Suite à une expulsion, les conditions se durcissent dans les autres lieux d'étude : l'ETH refusera les élèves renvoyé·e·s, les universités ne leur laisseront qu'une seule tentative aux examens.

Ton diplôme ne suffit-il donc pas ?

La maturité gymnasiale et les diplômes équivalents ouvrent la possibilité inaliénable de poursuivre son cursus dans n'importe quelle université ou EPF de Suisse. Pourtant, la MAN empêche une large part des étudiant·e·s de terminer leur 1ère année selon leurs notes à la fin du 1er semestre, malgré leur diplôme reconnu et obtenu. Cette démarche participe à la déconsidération de nos diplômes et doit cesser.

L'EPFL persiste, et signe.

La MAN est illégale. La direction de l'EPFL a perdu en justice. Pourtant, elle a lancé un recours et elle compte bien maintenir le programme incriminé en s'asseyant sur le droit des étudiant·e·s. C'est inacceptable !

Nous faisons donc campagne

pour que l'EPFL ne prononce plus d'exclusion liée à un échec à la MAN ; pour la fin de l'obligation de suivre le programme MAN en fonction des notes du 1er semestre ; pour que soit garanti le droit des étudiant·e·s à suivre l'entier de leur 1ère année, avec 2 tentatives par examen.

Mettons la MAN en échec !

Plus d'infos sur notre campagne, ou si tu veux y participer, visite et inscris ton mail sur www.sud-ep.ch/MAN, ou envoie-nous un message à info@sud-ep.ch